

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION MARTINIQUE
Contrôle de légalité N° 3DEPARTEMENT
MARTINIQUE

Le

03 JUIN 2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 13 mai 2015

L'an deux mille quinze et le **treize mai** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Étaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Antoine JEAN-BOLO, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

Absents excusés : MM, Marie GARON, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Renaud SAINT-ALBIN.

Absents : Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Joseph Armand BRAY, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

Procurations : MM Marie GARON, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE et Cémiane MOUTOUCOUMARO ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie Victor PAIGERAC et Gérard CHAUVET.

AVENANT N° 1 AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - PEDT

À la demande de Monsieur le Maire, monsieur Patrice CHARLEBOIS indique que le 25 février 2014, en application de la réforme sur les rythmes scolaires, notre commune a adressé son Projet Éducatif Territorial (PEDT) à Madame la Rectrice de la Martinique, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Martinique et à Monsieur le Directeur de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS).

Le 06 décembre 2014, ce PEDT a été examiné par la Commission tripartite de validation, composée de représentants de ces organismes, qui ont formulé les observations suivantes :

- modalités de transport, s'il y a des déplacements hors de l'école ;

- articulation avec les éventuels dispositifs existants : APC, PEL, CEL, ...
- taux d'encadrement prévus (en maternelle et en élémentaire) ;
- modalités de transmission entre le scolaire et le périscolaire ;
- composition de la structure de pilotage : les parents semblent absents.

Cette commission a demandé à la ville de produire ses éléments de réponse par voie d'avenant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Patrice CHARLEBOIS et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'avenant n° 1 au Projet ÉDucatif Territorial - PEDT de la ville annexé à la présente délibération ;**
 - **d'autoriser Monsieur le Maire à en poursuivre la signature.**
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 27 MAI 2015

Le Maire


Luc CLEMENTE

